



Centre Territorial de Formation



STADE CLERMONTOIS NATATION

Piscine Pierre de Coubertin
63000 Clermont-Ferrand

☎ 04 73 34 19 03
✉ scnat@wanadoo.fr
🌐 www.scnatation.org

N° SIRET : 444 276 067 00014

N° Agrément Jeunesse & Sport :
829-9-63 (22/10/2004)

N° Déclaration en préfecture :
W632002073

CENTRE TERRITORIAL DE FORMATION AUX MÉTIERS DE LA NATATION ET DU SPORT PUY- DE-DÔME 63

SIÈGE SOCIAL : 5 Rue de Peyrarbe, 63200 MOZAC

☎ 06 89 29 23 87
✉ fnmnsca63@gmail.com

N° SIRET : 518 244 587 00029 – N° Déclaration :
07/01/2020

Organisme de formation N°84 63 04808 63 agréés par la
Fédération National des Métiers de la Natation et du sport
Maison des sports BP 70001
13 Rue Jean Moulin, 54510 TOMBLAINE
Agréé Préfecture Puy de Dôme n°20231470

INSCRIPTION B.N.S.S.A. 2025-2026

ORGANISATION DE LA FORMATION

FORMATION P.S.E.1 : prérequis obligatoire pour se présenter au B.N.S.S.A.

Durée 39 heures minimum, durant les week-ends de janvier et février 2026 ou vacances scolaires en fonction des disponibilités sur 5 jours pleins avec une coupure déjeuner à midi. Dates exactes à définir entre le CTF63 et le SCN, une convocation sera envoyée à chaque participant.

Lieu : À définir

Un livret PSE 1 sera remis au cours du stage.

FORMATION B.N.S.S.A. (Natation-sauvetage et réglementation) :

Entraînement pratique et réglementaire à la piscine P. de Coubertin à Clermont Ferrand :

- Le lundi de 21h à 22h (entraînement sauvetage aquatique).
- Le mardi, jeudi de 20h à 21h30 ou vendredi de 20h à 21h (entraînements natation – 1 créneau à sélectionner parmi les 3).
- Réglementation : dates à confirmer

PRESENCE à la piscine COUBERTIN à 20H45 le 03/11/2025 pour la 1ère séance avec matériel de natation

Matériel individuel obligatoire à chaque séance : lunettes de natation, palmes, masque et tuba (attendre nos conseils pour les achats).

Natation et Sauvetage assurée par le Stade Clermontois Natation conformément au tableau ci-joint :

Session 2026	Pratique Natation		P.S.E.1	Réglementation
	Lundi	Mardi, Jeudi, Vendredi	Samedi, Dimanche et jours de vacances	
Novembre				
Décembre				
Janvier			3,4,10,11,17	
Février			16 au 20	
Mars				
Avril				A définir
Mai				

Réglementation assurée par les moniteurs du CTF63 et du Stade Clermontois Natation sur 3 demi-journées à définir (entre janvier et mai).

Un livret BNSSA sera remis au cours du stage.

EXAMEN DU B.N.S.S.A. assuré par le CTF 63 FNMNS avec la présence d'un éducateur du Stade Clermontois Natation.

Une convocation à l'examen sera envoyée par le CTF 63 à chaque participant remplissant les conditions.

Jours d'examen avril / mai 2026, dates à définir entre les deux organismes.

Sur la 1/2 journée :

Épreuves pratiques en piscine

Une épreuve de la réglementation en salle

Les certificats de compétences PSE1, les attestations de réussite à l'examen BNSSA et les diplômes BNSSA seront remis par le CTF 63 au référent du Stade Clermontois Natation pour remise aux candidats validés (diplôme délivré à partir de 18 ans).



DOCUMENTS A FOURNIR



L'inscription au stage ne sera acceptée qu'à la remise de l'ensemble des documents suivants et **seuls les candidats, ayant remis le dossier complet seront retenus** (pages de 6 à 8 ; et 9 pour les mineurs)

La fiche d'inscription mentionnant l'option choisie.

Une copie de la carte nationale d'identité (recto, verso)

Le certificat médical de moins de 3 mois à la date de l'examen* précisant l'aptitude au sauvetage aquatique (Modèle joint uniquement).

Un chèque libellé à l'ordre de **CTF63 FNMNS en fonction de l'option choisie.**

Un chèque libellé à l'ordre du **Stade Clermontois Natation.**

1 photo d'identité à coller sur la fiche d'inscription.

Autorisation de droit à l'image

AUTORISATION PARENTALE et Juge pour enfant si mineur de -17 ans

Pour les titulaires du PSE1, PSE2 ou équivalence, une copie de leur diplôme et de leur dernière révision.

Le dossier complet est à adresser au référent du Stade Clermontois Natation qui se chargera de transmettre l'ensemble des éléments au CTF63 FNMNS.

Stade Clermontois Natation		FNMNS	
COMPRIS DANS LE TARIF	TARIF	TARIF	OPTION CHOISIE
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation Stade Clermontois Natation • Licence FFN (Assurance dans le cadre de l'activité en piscine) • Formation au sauvetage en piscine et préparation aux épreuves aquatiques • Gestion de la logistique formation et examen en coordination avec la FNMNS • Livret règlementation BNSSA 	340.00€	360.00€ (Sous réserve d'avoir au moins 12 candidats)	PSE1 + INSCRIPTION BNSSA
	700.00€		
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation Stade Clermontois Natation • Licence FFN (Assurance dans le cadre de l'activité en piscine) • Formation au sauvetage en piscine et préparation aux épreuves aquatiques • Gestion de la logistique formation et examen en coordination avec la FNMNS • Livret règlementation BNSSA 	340.00€	90.00€	INSCRIPTION BNSSA Pour les Titulaires du PSE1 ou PSE2 à jour
	430.00€		
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation Stade Clermontois Natation • Licence FFN (Assurance dans le cadre de l'activité en piscine) • Formation au sauvetage en piscine et préparation aux épreuves aquatiques • Gestion de la logistique formation et examen en coordination avec la FNMNS • Livret règlementation BNSSA 	340.00€	180.00€	INSCRIPTION BNSSA + recyclage PSE1
	520.00€		
<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation Stade Clermontois Natation • Licence FFN (Assurance dans le cadre de l'activité en piscine) • Formation au sauvetage en piscine et préparation aux épreuves aquatiques 	340.00€	90.00€	RECYCLAGE BNSSA
	430.00€		

Aide au financement

Clermont Auvergne Métropole offre la possibilité d'un financement de la formation BNSSA jusqu'à 100%. Cette aide se fait sous réserve de certaines conditions :

- Etre adhérent au Stade Clermontois Natation
- S'engager à suivre la formation BNSSA dans son entièreté auprès du SCN (d'Octobre 2025 à Mai 2026).
- Avoir 17 ans révolus lors du passage de l'examen
- S'engager à travailler en tant que BNSSA pour Clermont Auvergne Métropole à l'âge de 18 ans. Un minimum de deux saisons estivales (ou équivalent) après l'obtention de son diplôme est exigé.

Merci de vous renseigner auprès des entraîneurs pour les candidats intéressés.



LE RATTRAPAGE A L'EXAMEN BNSSA SERA FACTURE 40.00€ AU CANDIDAT PAR LE CTF 63.

- Deux paiements séparés sont demandés par chèque, la partie Stade Clermontois Natation, à l'ordre du S.C.N., la partie FNMNS à l'ordre de la FNMNS 63. Se référer au tableau page 4. Le débit par chèques pourra être fractionné pour étaler les paiements.

Contacts S.C.N. :

Secrétariat Stade Clermontois Natation

Tel : 04.73.34.19.03

scnat@wanadoo.fr

Mr TAYAKOUT Reïs responsable sportif SCN

Tel : 06.48.33.64.00

Contacts FNMNS :

Mr DALMAS Frédéric – Responsable BNSSA FNMNS

Tel : 06.47.08.12.10

Mr JOLIVOT Christian, vice-président CTF 63 FNMNS

Tel : 06.68.37.36.68

Les formateurs qui dispenseront les formations seront désignés ultérieurement

Le passage de l'examen peut se faire dès 17 ans mais le diplôme ne lui sera remis qu'à l'âge de 18 ans.

L'obtention du PSE 1 est un pré requis pour se présenter aux épreuves du BNSSA.

Coller la photo

ici

DOSSIER D'INSCRIPTION BNSSA 2025 / 2026

	INSCRIPTION au PSE1 et à l'examen BNSSA	360.00€	<i>Cocher l'option choisie et joindre le chèque à l'ordre de CTF63 FNMNS</i>
	INSCRIPTION uniquement à l'examen BNSSA	90.00€	
	INSCRIPTION à une révision PSE 1 et à l'examen BNSSA	180.00€	
	INSCRIPTION à une révision BNSSA	90.00€	
<i>Document à renseigner svp en lettres majuscules</i>			
Nom			
Prénom			
Sexe			
Date de naissance			
Lieu de naissance et code postal			
Pays			
Adresse			
Code postal			
Ville			
Numéro de téléphone			
Adresse mail			
Certificat de compétences PSE1-PSE 2 ou équivalence			
Date obtention		Le / / N°	
Date dernière révision		Le / /	
Joindre une copie du certificat de compétences PSE1-PSE 2 ou équivalence et la dernière attestation de formation continue.			

J'accepte les conditions générales de stage en ayant pris connaissance du règlement de format

Fait à :le :

Signature :



Certificat médical BNSSA

Certificat exigé pour tout candidat au BNSSA. Ce certificat devra être établi moins de trois mois avant tout dépôt de dossier. Fournir un original tamponné et signé par le médecin

Je Soussigné,....., Docteur en médecine certifie avoir examiné ce jour,

M.....,

et avoir constaté que cette personne ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage, ainsi qu'à la surveillance des usagers des lieux de baignade.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente en particulier une aptitude normale à l'effort, une faculté d'élocution normale, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres et une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous.

SANS CORRECTION :

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesuré séparément : soit au moins 3/10 + 1/10 ou 2/10 + 2/10

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 4/10 + inférieur à 1/10

AVEC CORRECTION :

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1 :10)

Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil corrigé au moins à 8/10.

Cas particulier : Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

A.....le

Signature et cachet du médecin obligatoire

Sans retour de ce présent document dûment rempli et signé, le Stade Clermontois Natation et le CTF 63 FNMNS considéreront votre non-réponse comme une autorisation de droit d'utilisation de votre image.

Je soussigné(e)

NOM :

PRENOM :

Demeurant à

Libellé VOIE :

CP :

VILLE

:

Né (e) le :

A :

Nationalité :

Agissant en mon nom personnel.

Autorise le S.C.N. et le CTF 63 FNMNS à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication en interne comme en externe.

N'autorise pas à reproduire et exploiter mon image fixée dans le cadre de photographies pour la prestation de la promotion et la communication en interne comme en externe.

Cette autorisation donne la possibilité pour le photographe d'utiliser, de publier, de reproduire, d'adapter mon image pour une utilisation interne et externe au S.C.N. et le C.T.F. 63 FNMNS.

Je garantis n'être lié (e) par aucun accord avec un tiers, de quelque nature que ce soit, ayant pour objet ou pour effet de limiter ou empêcher la mise en œuvre de la présente autorisation.

La présente autorisation d'exploitation de mon droit à l'image est consentie à titre gratuit.

Fait à :

le

Signature :

